

Campagne de sensibilisation pour lutter contre le stationnement sur les trottoirs

La Ville de Talence a lancé une campagne de sensibilisation contre le stationnement sur les trottoirs qui gêne trop souvent les personnes à mobilité réduite et l'accessibilité des piétons. En effet, se déplacer est la première des libertés, dont chaque citoyen doit bénéficier.

Pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap, il convient de poursuivre la sensibilisation du grand public autour de leur protection et du vivre-ensemble. L'année des 20 ans de la loi handicap de 2005, force est de constater que malgré les efforts menés par l'ensemble des associations, les collectivités et l'état pour défendre les droits et améliorer la vie des personnes handicapées, il convient de poursuivre la sensibilisation autour de leur protection et du vivre ensemble.

Respecter les zones réservées aux handicapés et libérer les trottoirs

Quel piéton ne s'est pas déjà trouvé dans l'obligation de marcher sur la route car le trottoir était occupé par un véhicule ? Le conducteur, pressé, dépose ses enfants à l'école, un courrier à la poste ou encore décide de stationner longuement sur un trottoir, par confort personnel et sans se soucier des conséquences de son infraction. Bon sens et civisme devraient pourtant permettre à chacun de respecter l'autre dans sa différence.

Sensibiliser le public au respect de la loi sur le stationnement

La Ville souhaite sensibiliser le public au sujet du stationnement sur les trottoirs et lance donc une campagne sur ce thème. Selon le code de la route, le stationnement d'un véhicule sur le trottoir est considéré comme un stationnement très gênant, infraction donnant lieu à une amende de 4^e classe (135€). À Talence, afin de protéger le cheminement des usagers sur les trottoirs, en particulier les personnes les plus vulnérables, les agents assermentés contrôlent avec une vigilance particulière ce type d'infractions. Ainsi, en 2024, la police municipale et les agents de surveillance de la voie publique ont dressé 1735 verbalisations pour stationnement très gênant sur le trottoir. Ce volume prouve que les incivilités perdurent et qu'il est plus que jamais nécessaire de sensibiliser tous les habitants au respect des règles pour un partage apaisé de l'espace public.

Un service dédié au handicap et une charte municipale Ville & handicap

Soucieuse du bien-être de tous ses citoyens, la Ville s'est dotée d'un service dédié à l'accessibilité et au handicap et d'une charte municipale Ville & handicap. Elle réunit régulièrement une commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH), composée d'élus municipaux, d'associations et d'organismes représentatifs de personnes handicapées. La CCAPH a pour objectif l'amélioration des conditions de vie et l'intégration dans la vie de la cité de toutes les personnes en situation de handicap. Différents sujets y sont abordés : l'accessibilité aux lieux publics, les mobilités et les transports, l'éducation, la vie au domicile, la culture le sport, le logement, la formation et l'emploi.

Info : **Mission accessibilité handicap** - Le Dôme - 05 56 84 64 10 - handicaps@talence.fr